

Alerte au feu : aujourd'hui sera votée la loi permettant de réquisitionner nos biens et nos personnes

écrit par Pikachu et Christine Tasin | 6 juillet 2023



C'est à propos la loi de programmation militaire, qui doit

en principe être promulguée autour du 14 juillet.

Stanislas Berton, entrepreneur, analyste financier des risques systémiques, est reçu par André Bercoff.

Transcription par Christine Tasin

BERCOFF lit l'article 23 du projet de loi de programmation et notamment l'article 2212 1 nouveau du Code de la défense *qui permettra s'il est adopté au président de la République écoutez bien, là, au président via un décret en Conseil des ministres d'ordonner la réquisition de toute personne physique ou morale et de tous les biens et les services nécessaires* pour parer à cette menace ou d'habiliter l'autorité administrative ou militaire à procéder à cette mesure. Le fait de refuser de déférer à la demande de recensement des personnes, biens, ou services ou à convocation à des essais ou à des exercices ou encore de refuser le blocage des biens sera pénalement sanctionné par un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende suite à l'adoption de l'amendement du Gouvernement etc. etc

BERCOFF toujours : Alors, Stanislas Berton comme ça en surface on peut dire mais oui écoutez, si la nation est en danger, il faut que tout le monde soit là, il faut que chacun assume ses responsabilités et qu'il soit prêt effectivement à être réquisitionné pour défendre la patrie. Mais apparemment ce n'est pas tout à fait ça que cela implique.

STANISLAS BERTON : en fait si, c'est exactement ça que ça implique mais le problème c'est que qu'est-ce que ça veut dire ? il faut toujours lire entre les lignes par exemple vous avez dans la liste que vous avez citée quelque chose qui est le cas nouveau donc ça veut dire que c'est quelque

chose qui a été rajouté c'est « **XXX a justifié la mise en œuvre des engagements internationaux de l'État en matière de défense** » qu'est-ce que ça veut dire ça concrètement ça veut dire

concrètement si par exemple la France qui est membre de l'OTAN se retrouve dans un conflit par exemple avec la Russie je dis ça au hasard et bien c cette loi peut être mise en œuvre et le président par décret peut réquisitionner tous les biens ou personnes qu'il juge utiles à cet effort de guerre. **Donc vous voyez là ce qui est inquiétant dans ce texte c'est l'effet d'entraînement qu'il peut susciter .**

C'est à dire, je rappelle que là aujourd'hui on est quand même impliqués dans un conflit qui dure depuis plus d'un an ; là on voit qu'il y a la possibilité d'une escalade dans laquelle ça serait pas un conflit à distance mais dans lequel la France serait partie prenante. En fait les Français seraient complètement mobilisés, déjà aujourd'hui on est mobilisé par les sommes qu'on envoie en Ukraine par le matériel militaire qu'on envoie déjà...

BERCOFF : et le personnel d'encadrement qu'on envoie en Ukraine, Stanislas Berton, non ?

BERTON : ça, je ne peux pas... mais on sait qu'on envoie du matériel. On envoie les canons César, on envoie du matériel en tout cas pour soutenir l'effort de guerre mais là **avec ce texte là on passerait à l'étape supérieure** et comme vous l'avez très

bien souligné c'est important quand on sait qu'il y a quand même une tendance à profiter des moments de crise et à profiter du fait que je dirais l'opinion publique est concentrée sur d'autres sujets pour faire passer des choses de ce genre, souvenez-vous du patriotact après le 11 septembre souvenez-vous souvenez-vous de la loi sur la sécurité intérieure en 2017 après le Bataclan qui permettait de faire passer certaines choses sans que ça soit soumis au contrôle d'un juge donc là il faut quand même être vigilant quand on est soucieux des libertés publiques **il faut se dire attention attention danger attention danger** et comme vous allez en parler tout à l'heure **c'est pas juste sur le plan de militaire ou saisie des biens et des personnes on est**

aussi sur la question de la liberté d'expression il y a aussi des lois qui sont en train de se préparer et qui visent le contrôle de ce qu'on appelle la désinformation par des acteurs extérieurs donc vous voyez en fait il y a quand même un paquet du législatif qui est en train de se mettre en place pour dire on va si l'engrenage de la guerre se met en place on va pouvoir réquisitionner on va pouvoir censurer parce que ça sera jugé comme des agents étrangers vous savez ce qui s'est passé déjà cette année avec vous savez ce qui s'est passé déjà cette année avec RTFrance la chaîne a disparu parce qu'elle était accusée de faire le jeu de la propagande russe donc là on voit qu'il y a quand même un ensemble de choses qui sont en train de se mettre en place

BERCOFF: mais alors justement Stanislas Berton de ce point de vue là il y a quelque chose qui est aussi étonnant c'est toujours comme par hasard c'est-à-dire ça se passe là, j'ai vu que le 6 juillet les députés et sénateurs se réunissent en commission mixte paritaire le 6 juillet, après autour du 14 juillet, **mais dites-moi alors dans ces décrets, tout ça le Parlement n'est absolument pas consulté,** la nation non plus, rien. Ça se passera par décret quoi, et où est le contre-pouvoir ? Où est le législatif ?

BERTON : Où est le pouvoir législatif ? C'est exactement ce que j'allais vous dire c'est que on est théoriquement dans une démocratie avec un équilibre des pouvoirs avec des contre-pouvoirs où sont-ils ? où est le contrôle des libertés ? où est le je dire le rôle du Parlement le rôle du Sénat ? Là c'est quand même très important ce qui est en train de se passer et je vais même aller plus loin par rapport à ça, c'est que ça fait là depuis la crise du covid on a le gouvernement qui a géré la crise du covid avec la façon dont on le sait là on a cette guerre en Ukraine qui dure depuis déjà un an avec un endettement qui vient déjà à s'ajouter un endettement qui était... on a la France qui brûle on a l'effondrement de nos services publics l'effondrement de l'école la propagande à l'école à tous les niveaux qui est rejeté par les parents la question qui commence à se poser aujourd'hui c'est **quelle est la légitimité du gouvernement pour nous emmener dans des engrenages aussi graves ?** Parce que là on parle quand même de réquisition de

biens et de personnes. est-ce que le gouvernement a la confiance du peuple français pour nous amener aussi loin ? Et est-ce que l'opposition joue son rôle et FAIT son travail BERCOFF : Vaste question, on verra ça en 2027 ou en 2024 ou avant d'ailleurs. Merci Stanislas Berton. En tout cas à suivre à suivre vraiment avec beaucoup d'attention.

Note de Pikachu :

Nous sommes donc susceptibles de nous retrouver broyés, corps et personnes, dans généralisé. Un décret (et non une loi qui aurait été votée par nos représentants) se met en place, qui veut rendre légale la réquisition de nos biens et de nos personnes dans le cadre de notre appartenance à l'OTAN.

Dans la vidéo rapportée ci-dessus, Stanislas Berton décrypte la signification de cette loi de Programmation Militaire.

J'ai compris et interprété son propos comme suit :

1/ les Etats-Unis font une guerre par procuration à la Russie.

2/ Dans cette guerre, l'Ukraine est leur « proxy » et pour remporter cette guerre, ils sont prêts à la destruction totale de l'Ukraine et de son armée.

3/ L'Ukraine est quasi-défaite, exsangue et n'aura bientôt plus de personnel militaire pour continuer la guerre.

4/ Il faut donc mobiliser les autres pays d'Europe pour prendre le relais, autrement dit, les autres pays européens vont à leur tour tenir le rôle de « proxy » des Etats-Unis.

5/ ce qui précédait explique le timing de ce décret : il est promulgué maintenant que le pion Ukraine est fini. Ce décret va donc permettre légalement de nous faire prendre le relais et financer cette guerre par la réquisition de tous nos biens (et de fournir le personnel humain avec la réquisition des personnes, ce qui me semble impossible pour la France, vu le profil de « notre jeunesse », à moins de ne seulement réquisitionner que les « de souche »).

En gros, cela ressemble à une autre injonction de type « sacrifiez-vous, c'est pour lutter contre une menace

planétaire » :

– sacrifiez-vous pour lutter contre le Covid qui menace l'espèce humaine

– sacrifiez-vous pour lutter contre le réchauffement climatique qui menace toute la Terre

– sacrifiez-vous pour lutter contre le monstre russe qui veut conquérir toute la planète